PPRT Donges

INFOS ADZRP

INFOS ADZRP n° 125 FEVRIER 2020

http://adzrp.e-monsite.com
adzrp44@gmail.com

https://coordinationseveso@wordpress.com

ASSEMBLEE GENERALE du 7 février 2020 : compte rendu .

Merci à celles et ceux qui ont participé à cette Assemblée Générale.

Rapport d'activité 2019

En préambule de ce rapport d'activité, un point est fait sur les difficultés de communication rencontrées par l'association au cours de cette année écoulée. En effet, la diffusion des informations sous format papier n'a pu être réalisée comme les années précédentes et de fait, seuls les adhérent(e)s possédant une adresse mail ont pu suivre régulièrement les actions menées.
Des propositions seront faites pour l'année 2020 afin de résoudre ce problème.

Principales actions menées :

➢ **Enquête épidémiologique**
Confortée par le diagnostic de santé établi par l'ARS en 2017 sur Saint Nazaire et sa région, l'ADZRP en partenariat avec les associations VAMP (Vivre à Méan Penhoët) et l'Association des habitants du village de Gron s'est mobilisée pour exiger qu'une enquête épidémiologique soit mise en œuvre sur le secteur (signature d'une pétition, interpellation individuelle des élu(e)s communautaires en charge de l'environnement …).
Les trois associations ont été reçues en avril par les vice-présidents de la CARENE et en décembre par le sous préfet.
Une réponse de la Préfecture est attendue sur la faisabilité de cette enquête.

➢**C.S.S. (Commission de Suivi de Site) SFDM (parc A), Total et Antargaz**
L'ADZRP a participé à la dernière réunion en novembre 2019. Le bilan en est plus que contrasté. L'association entendait obtenir des réponses à ses différentes questions et interventions relatives aux trop nombreux « incidents » survenus depuis 2018 sur le site de la raffinerie. Ce ne fut malheureusement pas le cas.
Seules réponses obtenues : une CSS spécifique sera réunie sur le sujet, une enquête judiciaire est en cours, mais aucune date n'a été donnée sur les retours

CALENDRIER DES REUNIONS REGULIERES DE L'ADZRP
Maison des Associations – Donges

Les lundis-18h 45

2 MARS
6 AVRIL
4 MAI
8 JUIN
6 JUILLET
3 AOÛT
7 SEPTEMBRE
3 OCTOBRE
2 NOVEMBRE
7 DECEMBRE

➢**Voie ferrée**
L'ADZRP, partie prenante, continue à soutenir avec les riverain(e)s requérant(e)s le recours déposé contre le tracé imposé. L'avocat vient d'adresser ce jour le mémoire en réplique.

➢**Lubrizol**
L'ADZRP s'est engagée nationalement aux côtés de la Coordination Nationale des Associations

Riveraines des Sites Seveso pour s'adresser aux Ministres de l'Intérieur, des Solidarités et de la Santé, de la Transition Écologique et Solidaire et au Préfet de Loire Atlantique

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Rapport d'orientation 2020

L'association va poursuivre le suivi des dossiers en cours :
- Enquête épidémiologique
- Voie ferrée
- Installation de deux nouvelles unités au sein de la raffinerie Total

En lien avec le détournement de la voie ferrée, les deux nouvelles unités devraient voir le jour cette année. Il semblerait que pour le moment ce projet soit en stand by.

Elle va également suivre de nouveaux projets qui démarrent ou devraient démarrer sur la commune :

- **Construction d'une chaufferie bois** rue du stade, dont les travaux ont été initialement prévus pour débuter au printemps 2020

- **Travaux de raccordement au parc éolien en mer** (entre les six croix et le Bochet)

Une réunion publique initiée par RTE s'est déroulée le 16 janvier dernier. Peu et mal informés, les riverains qui y ont assisté étaient peu nombreux. L'ADZRP était présente. Afin de pouvoir informer plus largement, plusieurs riverains et l'ADZRP ont proposé une nouvelle rencontre le 04 février. A cette occasion, une nouvelle rencontre a été sollicitée avec RTE.
Un courrier a été transmis à la députée de la circonscription. Une demande de mesure des champs électromagnétiques a également été demandée avant et après la mise en fonctionnement des installations.

- **Construction de deux centrales photovoltaïques** sur le site de la raffinerie Total (site des Bossènes et de la Jallais)

L'enquête publique s'est tenue entre le 06 janvier et le 07 février. Si le recours à de nouvelles sources d'énergie est une bonne nouvelle, l'association s'inquiète de voir ces deux centrales implantées sur des terrains susceptibles d'être de plus en plus souvent inondés et dont l'un des deux au moins est sérieusement pollué (source BASOL).

- **Fonctionnement de l'association**

Comme indiqué en début de réunion, l'association a connu des soucis de diffusion de ses informations. La distribution sous format papier demande du temps pour la préparation du document et de la disponibilité pour la distribution dans les boîtes aux lettres.
Il est nécessaire d'avoir des personnes qui acceptent de s'engager.
Il est prévu de relancer la distribution papier pour cette année. En parallèle, il est décidé d'ouvrir les réunions mensuelles à tous les adhérents qui souhaitent venir participer et s'informer. Elles se tiennent le premier lundi de chaque mois à la maison des associations.

Composition du Conseil d'Administration :
- Un membre souhaite quitter le conseil Monsieur L. Gallet
- Une nouvelle candidature est adoptée : Monsieur D. Ott

Le rapport d'orientation est adopté à l'unanimité.
Le rapport financier est également adopté à l'unanimité.

LES DOSSIERS PRESENTES :

RECOURS VOIE FERREE : Les requérant(e)s sont régulièrement informé(e)s des communications transmises par l'Avocat.
A ce jour, aucune date d'audience n'est indiquée par le Tribunal Administratif.

DEMANDE D'ETUDE EPIDEMIOLOGIQUE :
Ce dossier est mené conjointement par les Associations de défense des Riverains de Gron , Méan Penhoët et Donges.

Rappel : Nombreux sont les informations, les rapports, les études qui alertent sur les conséquences et les effets de la pollution atmosphérique sur la santé de l'Homme et l'environnement.
En juin 2016, l'étude menée par la Nouvelle Agence de Santé Publique précisait que la pollution atmosphérique due aux particules fines provoquait la mort de 48 000 personnes dans notre pays auxquelles s'ajoutaient les victimes de maladies cardiaques et pulmonaires. **Elle soulignait également que ce n'était pas tant les pics de pollution qui étaient à redouter que le temps de l'exposition.**

Le 12 juillet 2017, le Conseil d'État jugeait que le dépassement des valeurs limites en particules fines (PM10) et en oxydes d'azote contrevenait à la directive sur la qualité de l'air et enjoignait le Gouvernement d'adopter au plus vite des plans permettant d'y remédier.

Dans son rapport spécial 2018 intitulé: »pollution de l'air, notre santé n'est toujours pas suffisamment protégée », la Cour des Comptes Européenne dresse un bilan tout autant inquiétant. Dans l'Union Européenne, la pollution atmosphérique provoque, en moyenne, plus de 1000 décès prématurés par jour. Pour sa part, la Commission Européenne estime que le coût externe sanitaire se situe entre 330 et 940 milliards d'euros par an.

Face à ce « mal du siècle » ; nombre de citoyens, organisés ou non, s'inquiètent de l'extrême gravité de la pollution industrielle.

Le « diagnostic santé » publié en 2017 par l'Agence Régionale de Santé et l'Observatoire Régional de Santé confortent les habitants dans leurs appréciations, les chiffres précisant les taux de maladies graves se révélant être bien supérieurs aux données régionales ou nationales.
Si les résultats sont à interpréter avec discernement, les causes doivent être explicitées sereinement et sérieusement en toute transparence pour mieux y remédier.

Air Pays de la Loire a pour mission de surveiller la qualité de l'air. Ses capteurs sont-ils adaptés?Permettent-ils de mesurer différents polluants (Monoxyde d'azote, dioxyde d'azone, oxydes d'azote, sulfure d'hydrogène, particules fines et ultrafines, les composés organiques volatiles dont le benzène, le CO2…) ? Sont-ils positionnés aux bons endroits sur l'ensemble du secteur ? Sont-ils assez nombreux ?

Les trois associations ont multiplié les interventions (CARENE, ARS, ELU(E). Le sous Préfet de St Nazaire, reconnaissant une situation sanitaire défavorable au regard de la population Nationale avait convié de multiples acteurs locaux le 10 septembre 2019.

A ce jour, elles attendent une réponse de SANTE PUBLIQUE FRANCE qui peut donner un accord sur la faisabilité de l'étude épidémiologique.

RESEAU DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITE : REUNION DU 04 02 2020
Raccordement lignes électriques parc éolien St NAZAIRE – Le CROISIC

La rencontre initiée en catimini par RTE le 16 janvier dernier avait regroupé très peu d'habitants concernés par les travaux d'enfouissement des câbles électriques à THT (225 000 V) sur la commune de Donges (route des six croix à SEM).

Après un tractage réalisé sur le secteur par deux habitants, 25 personnes ont participé à cette rencontre du 4 février.

UN MOMENT D'INFORMATION

- Une enquête publique a été ouverte en 2015. Nous allons creuser pour savoir dans quelles conditions elle a été organisée.
- Une deuxième rencontre à la demande des participants. Elle doit se tenir avec RTE (date non communiquée – c'est la Mairie qui a sollicité RTE)
- Les travaux permettant l'enfouissement des lignes électriques sont engagés. L'inquiétude vient de l'existence de champs électromagnétiques et de leurs conséquences sur la santé les citoyens.

LES PREMIÈRES DEMANDES

- Mesures des champs électromagnétiques dès à présent par un cabinet indépendant. Cette demande peut être formulée par la Mairie.
- Mesures après mise en service de l'exploitation.
- Analyse des résultats.
- Demande des riverains d'être associés à tout groupe de réflexion et/ou comité de pilotage

- Informer les associations de défense des riverains des communes concernées par ces travaux. Des contacts vont être pris avec St Nazaire et Montoir. Une réponse de Natur-action est attendue.
- des interrogations sur le choix du tracé. Enfouir la ligne en Loire était impossible compte tenu du trafic maritime. Pourquoi tracé sur terrains communaux ?
- Dévalorisation des biens. Il est souhaité que chaque habitant fasse estimer son habitation dès à présent sans préciser le passage de la ligne électrique.
- La municipalité était-elle informée du projet de RTE. Pas de réponse.

Concernant la transmission des informations, l'ADZRP, en accord avec l'assemblée, s'adressera aux personnes qui ont laissé leurs coordonnées.

- Deux documents seront également communiqués Rapports SENAT et ANSES

- une question porte sur l'installation des compteurs LINKY. Ce sujet sera abordé ultérieurement.

RENCONTRE PROMISE PAR RTE :
Si nous ne connaissons pas la date à ce jour, il est demandé qu'elle soit préparée (aspect revendicatif – quels propos)
Chacun(e) doit convaincre ses voisin(e)s de participer à la prochaine rencontre.

CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES :
C'est à la lecture du dernier bulletin municipal N° 23 déposé dans les boites aux lettres des Dongeoises et Dongeois que l'existence de ce projet est découvert.
Une enquête publique était ouverte du 6 janvier au 7 février ;

Une contribution

La société TOTAL SOLAR projette d'installer deux centrales photovoltaïques au sol et deux locaux techniques sur le site de la raffinerie de Donges.

En date du 18 janvier 2019 deux demandes de permis de construire ont été déposées par la société Total Solar, en vue de la construction de deux centrales solaires photovoltaïques au sol sur l'emprise foncière de la raffinerie de Donges, dans le département de la Loire-Atlantique.
Les dossiers de permis de construire portent les numéros PC n° 044 052 19 T1005 et PC n° 044 052 19 T1006.

Par arrêté Préfectoral du 13 décembre 2019 est prescrite une enquête publique portant sur ces projets Ouverte le 6 janvier 2020 pour une durée de 33 jours, elle se terminera le 7 février prochain.

C'est à la lecture du dernier bulletin municipal N° 23 déposé dans les boites aux lettres des Dongeoises et Dongeois que l'existence de ce projet est découvert.

Dans son courrier en date du 28 février 2019, le maire adjoint de la commune de Donges, Monsieur OUISSE, atteste de l'avis favorable de la Commune de Donges concernant les permis de construire déposés par la société TOTAL SOLAR pour la construction de ces deux centrales.

Le projet est intégralement situé au sein du périmètre de la raffinerie en zone grisée du PPRT de Donges et Montoir de Bretagne.
Le groupe TOTAL étant engagé dans une stratégie de diversification de son mix énergétique, il entend utiliser ses propres sites pour construire des actifs de production d'électricité d'origine renouvelable (AE p 2/11).

Les deux centrales sont situées au lieu-dit « les Bossènes» pour le parc ouest et « la Jallais » pour le parc est. Un troisième site avait été initialement envisagé au lieu-dit « le Moulin » mais a été écarté, en rasion des contraintes affectant ce secteur, liées notamment au projet de contournement ferroviaire.

Figure 16 : Localisation des trois zones d'étude sur le site de la raffinerie sur fond IGN (Source : Géoportail)

Pourquoi ces sites ?
L'avis de la mission régionale d'Autorité Environnementale (avis du 21 novembre 2019) précise :
« Ces secteurs constituent des délaissés sur des terrains dégradés (repéré dans le dossier BASOL – base de données des sols pollués) au sein du périmètre de l'installation classée pour la protection de l'environnement de la raffinerie.
Le projet de centrales constitue une opportunité de valoriser du foncier à faible valeur d'usage (AE p 2).
L'emprise clôturée du parc « les Bossènes » est de 9,01 ha, celle du parc « La Jallais », 4,7 ha.

Il sera intéressant de définir si la localisation du projet n'aura pas pour conséquence d'aggraver les risques technologiques au sein de la raffinerie de Donges (partie grisée du PPRT). »

La pollution reconnue des sols, y compris celle des zones humides, pour la plupart dégradées et polluées, confirme les allégations des riverains qui ne manquent pas de demander une analyse des terrains concernés par la déviation de la voie férrée.

On peut s'interroger sur les raisons qui font que les espaces sur lesquels seront implantés les centrales photovoltaïques n'ont jamais été dépollués et ne le seront pas encore puisque le porteur de projet masquera cette pollution par l'installation de panneaux voltaïques.Ils contiendront toujours des goudrons du pétrole et bien d'autres polluants.

La société TOTAL SOLAR entend verdir son image sans agir sur les dégradations avérées des sols.

Autre sujet d'inquiétude : Les risques naturels
Les pluies importantes qui se sont déversées pendant la dernière période, leurs conséquences visibles sur les terrains ont démontré leur grande fragilité .

Le site des Bossènes est dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave et le site de La Jallais, dans une zone potentiellement sujette au débordement de nappe.
Cette situation ne peut que retenir notre attention .
TOTAL SOLAR annonce une exploitation de ces sites sur une période de 30 ans. (AE 8/11) soit jusqu'en 2050 environ.
Dans on courrier en date du 2 juillet 2019, dans sa note à l'attention de Madame Christine BRETECHE -DDTM 44, la Préfecture indique que vis à vis de l'Atlas des Zones Inondables (AZI) de l'Estuaire de la Loire, le site de « La Jallais » est impacté par les lits majeurs et majeur exceptionnel de cet AZI. Il précise que l'approche utilisée

ne permet pas d'identifier les zones qui pourraient devenir inondables dans le futur du fait de l'élévation du niveau de la mer liée au réchauffement climatique.

C'est ignorer les projections réalisées par « Climate Central » organisation de presse à but non lucratif qui analyse et publie des rapports sur la science du climat.
La carte présentée estime les conséquences de la montée des eaux en 2030.
Les zones des Bossènes et de la Jallais sont inondées.

Une situation à prendre très au sérieux pour en tirer toutes les conséquences.

ASSOCIATION DONGEOISE DES ZONES A RISQUES ET DU PPRT

Bulletin d'Adhésion

Nom :……

Prénom : ……

Adresse :

……

Téléphone :……..

Adresse mail :…….

Le montant minimum de l'adhésion est de 10 € par personne.

Paiement par : chèque à l'ordre de « ADZRP » ou Espèces (rayer la mention inutile)

Date :…….

Signature :……..

L'adhésion implique le respect des statuts (et le règlement intérieur) à la disposition de l'adhérent au siège de l'association.

ASSOCIATION DONGEOISE DES ZONES A RISQUES ET DU PPRT
A déposer Maison des Associations boite aux lettres ADZRP n° 24